

A l'attention des membres  
du Comité de quartier n° 3 /  
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et  
Bas

**Dossier suivi par :**  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 16  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 14 octobre 2022

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 10 juillet dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

**Problème de sécurité - intersection CD520A et du chemin de Malossane :**  
Plusieurs points sont abordés :

Manque d'entretien de la parcelle qui masque la visibilité :

**-> Réponse des représentants de la mairie :**

Un courrier sera fait au propriétaire pour entretenir et tailler les arbres concernés.

Mise en place d'une ligne blanche sur la 520A :

**-> Réponse des représentants de la mairie :**

Une demande sera adressée au Département pour la réalisation de celle-ci.

**Problème chemin de Malossane :**

Plusieurs points sont abordés :

Réseau télécom :

Les membres du comité de quartier font remarquer que le réseau télécom est en mauvais état : poteaux penchés, câbles qui pendent, ...

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

Un signalement sera fait à Orange, gestionnaire de ces réseaux.

Éclairage public :

Les membres du comité de quartier demandent qu'un nouveau point lumineux soit rajouté sur le chemin de Malossane (n° 185).

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

Au-delà du fait que cela représenterait un investissement non négligeable, la politique de la Ville de Voreppe en matière d'éclairage public est de viser à contrôler, optimiser et réduire ses consommations énergétiques. Les investissements vont ainsi porter sur le remplacement de luminaires énergivores, sur l'amélioration des dispositifs de contrôles de l'extinction / allumage du parc,... et non sur la création de nouveaux points lumineux. Aussi, il ne sera pas rajouté de point lumineux sur le chemin de Malossane.



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

[voreppe@ville-voreppe.fr](mailto:voreppe@ville-voreppe.fr)  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Lieu de dépôt des ordures ménagères :

Les membres du comité de quartier font remarqués le manque d'organisation et la gêne provoquée par le point d'apport volontaire situé chemin de Malossane.

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

La mairie se fera le relais de cette demande auprès du Pays Voironnais et vous transmettra les éléments par la suite (étude point de collecte ou point d'apport volontaire).

Stationnement dangereux dans le virage à hauteur du n° 120 :

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

La municipalité à conscience des enjeux de circulation sur le quartier, des travaux de marquage ont été réalisés courant de l'année afin d'apaiser le flux de circulation. La mairie prendra contact avec le propriétaire du "Gouffre Gondrand" pour envisager les conditions de la mise en place d'une aire de stationnement sur le site.

**Sécurité route de Racin :**

Plusieurs points sont abordés :

Circulation et vitesse excessive sur la route de Racin et de Chalais :

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

De nombreux aménagements ont été réalisés notamment avec la mise en place de la limitation de la vitesse ainsi que les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération dont nous confirmons le bon positionnement.

Chicane du quai Jacquin :

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

La commune positionnera les points d'arrêt des véhicules s'assurant ainsi des sens de circulation prioritaire.

Aménagement chemin piéton – virage route de Racin :

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

Cet accès est destiné à un passage piéton type randonneur, il n'est pas envisagé d'aménagement complémentaire à l'existant.

Lieu de dépôt des ordures ménagères – virage route de Racin :

Les membres du comité de quartier font remarqués les nombreuses incivilités constatées (dépôts à même le sol) et la gêne provoquée par le point d'apport volontaire.

**-> Réponse des représentants de la Mairie :**

La mairie se fera le relais de cette demande auprès du Pays Voironnais pour accentuer le nettoyage et la surveillance de ce point.

Nous vous informons que Madame Anne Gérin est la nouvelle élue en charge de votre quartier. Le **lundi 24 octobre 2022 à 18h30** – en salle du conseil municipal, une rencontre inter-quartier (animateurs, membres et élus référents) est prévue. Lors de cette rencontre seront abordés le projet d'extinction de l'éclairage public ainsi que le bilan des comités de quartier de l'année écoulée.

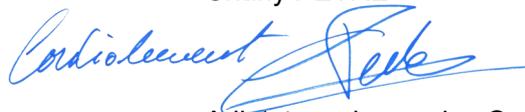
Nous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Anne GÉRIN



1<sup>ère</sup> Adjointe en charge de la Culture,  
de l'animation, de la démocratie locale  
Élue référente du comité de quartier 3

Charly PETRE



Adjoint en charge des Quartiers,  
du cadre de vie et de l'espace public